

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du mois de novembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 22/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

30^{ème} QUESTION

Pôle de services de Saint-Louis – Principe de location de la salle informatique et fixation des tarifs

(DELIBERATION n°2022-199)

Outre deux salles de réunions, le Pôle de services de Saint-Louis (Pôle Alpha) comprend notamment une salle informatique de 17 places, équipée de PC portables et fixes, de casques audios, webcam et d'un écran tactile. Cet équipement représente un coût très significatif pour la collectivité, tant pour son équipement de départ que dans son fonctionnement courant (énergie, maintenance,...).

L'utilisation de cette salle est réservée prioritairement à Saint-Louis Agglomération dans le cadre de formations internes pour ses agents ou de formations mutualisées organisées à son initiative. Toutefois, pour pouvoir répondre aux demandes d'autres collectivités (y compris les communes membres) et de partenaires de Saint-Louis Agglomération, il convient d'en définir des conditions et des tarifs de location, prenant la forme d'un forfait de participation aux coûts d'entretien et de consommations énergétiques.

Il est ainsi proposé :

- que la salle informatique soit ouverte à la location à destination des collectivités, y compris les communes membres hors formations mutualisées, et aux partenaires de Saint-Louis Agglomération œuvrant dans un but non lucratif ;
- que cette mise à disposition, aux utilisateurs désignés ci-dessus, de la salle informatique fasse l'objet du paiement d'une redevance visant à couvrir les frais d'énergie et de maintenance du matériel, selon la grille tarifaire ci-dessous ;
- que les mises à disposition puissent s'effectuer à la demi-journée ou à la journée, entre 9h00 et 17h00, du lundi au vendredi, l'occupation par Saint-Louis Agglomération restant prioritaire.

Les tarifs de location proposés sont les suivants :

- Forfait ½ journée : 40,00 € HT
- Forfait journée : 80,00 € HT

Ces tarifs comprennent :

- la mise à disposition de la salle et des équipements informatiques,
- la participation au coût d'entretien des locaux et à la consommation énergétique,
- l'accès internet,
- la mise à disposition de matériel de projection.

Il est précisé que les salles de réunion continueront à être mises à disposition gratuitement des mêmes utilisateurs.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

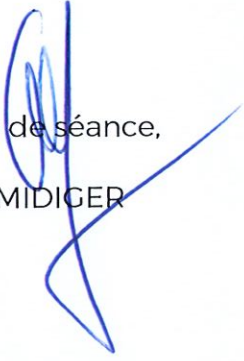
- d'approuver le principe de mise à disposition et de location de la salle informatique aux utilisateurs énoncés ci-dessus ;
- d'approuver les modalités et les tarifs de location de la salle informatique tels que définis ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 22 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

